



COMMUNE DE BAVOIS

<p style="text-align: center;">FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS</p> <p style="text-align: center;">DOMAINE BÂTIMENTS – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET/OU BATTERIE DE STOCKAGE</p> <p style="text-align: center;">FONDS COMMUNAL POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>

NO DU DOSSIER.....(A COMPLÉTER PAR L'ADMINISTRATION)

Propriétaire :

Nom Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Courriel.....

Situation du bâtiment (rue et No)

Parcelle No No d'enquête (si existant).....

*Si propriétaires multiples (bâtiment collectif – PPE), Veuillez compléter ces informations :

Nom Prénom.....

Nom Prénom.....

Nom Prénom.....

Contacts (si différent du propriétaire) Société.....

Nom Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Courriel.....

Coordonnées postales ou bancaires (IBAN) pour le versement de la subvention

.....

Le présent formulaire est à retourner dûment rempli, signé et daté avec les annexes demandées au greffe de Bavois AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

Travaux envisagés

Capteurs solaires photovoltaïques :

.....kW peak cellules photovoltaïques ETm2 installés

Batterie de stockage : uniquement si installation de panneaux photovoltaïques et la subvention est cumulable.

Documents à fournir lors de la demande :

- Formulaire de demande daté et signé
- Offre des capteurs solaires
- Croquis de la future installation solaire
- Formulaire autorisation de pose
<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/formulaires-energie-pour-demandes-dautorisation-autres-formulaires-dannonce-faq#c1183523>
- Offre de la batterie (si demandé)

Documents à fournir lors de l'achèvement des travaux :

- Factures finales et preuves de paiements
- Copie de la subvention accordée par PRONOVO

La commune se réserve le droit de demander des documents complémentaires si elle le juge nécessaire.

La décision d'approbation de la demande est communiquée par écrit. La réalisation du projet doit intervenir dans les 24 mois au maximum après décision. Elle intervient après autorisation de travaux délivrée par le service Constructions/Patrimoine/Urbanise (demande de permis de construire ou dispense d'enquête). Le versement de la subvention n'interviendra qu'après la réalisation des travaux et le contrôle des pièces justificatives.

POUR RAPPEL : il n'existe pas de droit à la subvention. En cas d'épuisement du Fonds les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et enregistrée sur le budget annuel suivant.

IL N'Y AURA PAS DE SUBVENTION POSSIBLE SI VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE OFFRE GROUPÉE, S'IL S'AGIT D'UNE CONSTRUCTION NEUVE OU SI LES TRAVAUX ONT DÉJÀ ÉTÉ EFFECTUÉS

Le/la soussigné/e confirme avoir pris connaissance des conditions détaillées dans la « Directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable » et confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

Lieu et date

Signature

Signature copropriétaire

Signature copropriétaire

Signature copropriétaire

Préavis positif de la commune :
(timbre et signature)



COMMUNE DE BAVOIS

--